

## **RÈGLEMENT OFFRE COMMERCIALE « OPÉRATION COUPE DU MONDE 2026 »**

### **ARTICLE 1 - Société organisatrice**

La société CENPAC, S.A.S au capital de 13 821 892 € RCS Pontoise B 652 051 830 – dont le siège social est au 161 rue de la Belle Étoile Bât. 1A – ZI PARIS NORD II – 95700 Roissy-en-France, organise une offre commerciale avec obligation d'achat intitulée « Opération Coupe du Monde 2026 »

### **ARTICLE 2 - Dates et personnes concernées**

L'opération est ouverte du **lundi 1er juin au vendredi 12 juin 2026 inclus**. La participation est réservée aux professionnels implantés en France métropolitaine (Corse comprise) effectuant leur toute première commande sur le site [cenpac.fr](http://cenpac.fr). Cette offre s'adresse à tout nouveau client web, y compris les professionnels déjà clients Cenpac n'ayant jamais passé de commande sur le site [cenpac.fr](http://cenpac.fr). Les clients ne souhaitant pas le cadeau selon leur politique interne se verront exclus de l'offre automatiquement. Le cas échéant, une case "refuser le cadeau" sera disponible directement à l'étape de validation du panier.

### **ARTICLE 3 - Modalités de participation et conditions de l'offre**

Pour bénéficier de la dotation, le participant doit respecter les conditions suivantes

- Se rendre sur le site [cenpac.fr](http://cenpac.fr) durant la période de l'offre (du 1er au 12 juin 2026).
- Effectuer une première commande web d'un montant minimum de 150 € H.T. (hors frais de port).
- L'offre est valable sans saisie de code promo : le lot s'ajoute automatiquement au panier dès que le seuil de 150 € HT est atteint.
- L'offre est limitée à une seule dotation par compte client (compte client unique) et dans la limite des stocks disponibles.

## **ARTICLE 4 – Dotation**

Le cadeau mis en jeu est : **1 Kit Supporter de 8 pièces** (composé d'un set de maquillage, de deux claps claps, d'un drapeau France 90x150 cm, une paire de lunettes, trois bracelets en silicone aux couleurs de l'équipe de France pour célébrer la Coupe du Monde). Le lot sera expédié en même temps que la marchandise commandée, sous réserve de disponibilité immédiate des stocks. Aucune contrepartie en espèces ou échange ne sera possible. En cas de rupture de stock imprévue, CENPAC se réserve le droit de remplacer la dotation par un lot de valeur équivalente.

## **ARTICLE 5 - Conformité et Loi Sapin 2**

Conformément aux dispositions de la Loi Sapin 2, il appartient à chaque participant de s'assurer que l'acceptation de ce cadeau est en conformité avec les règles internes de sa propre société ainsi qu'avec sa politique de cadeaux et avantages en vigueur. La société CENPAC décline toute responsabilité dans le cas où l'acceptation de cette dotation parviendrait en infraction avec les codes de conduite ou chartes éthiques applicables au sein de l'entreprise du participant.

## **ARTICLE 6 - Données personnelles (RGPD)**

Les données collectées sont nécessaires à la gestion de la commande et de l'offre promotionnelle. Conformément au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données en remplissant [ce formulaire](#) ou en nous écrivant à [dpo@cenpac.fr](mailto:dpo@cenpac.fr).

## **ARTICLE 7 - Règlement**

La participation à cette offre implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, disponible sur le site [cenpac.fr](http://cenpac.fr).